



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2013
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-sixième session

22-26 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général consacré à l'expérience des pays
dans le domaine de la population : « L'évolution
des migrations : aspects démographiques »**

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes diplômées, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2013/1.



Déclaration

La Fédération internationale des femmes diplômées se félicite de l'occasion qui lui est donnée de formuler des observations sur le thème de la quarante-sixième session de la Commission de la population et du développement, « Évolution des migrations : aspects démographiques ».

Ainsi qu'il a été souligné dans la note d'information sur la dynamique des populations présentée dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 par l'organisation Beyond 2015, les migrations peuvent avoir des effets néfastes sur les femmes migrantes – en particulier les réfugiées ou les sans papier – et il convient par conséquent de les protéger. Il en va de même pour les adolescents et les enfants, qui peuvent être amenés à émigrer seuls ou sans l'aide de leur famille.

Il faut mettre en place des politiques à l'égard des migrants qui apportent toutes les informations nécessaires et soient bien étayées. Il faut aussi veiller à ce que la migration se déroule en toute sécurité et en toute légalité, dans le respect qui plus est des droits de l'homme. D'autre part, des mesures doivent être prises pour répondre aux besoins spécifiques des femmes migrantes ainsi que des adolescents – et plus encore des adolescentes – et mettre les enfants à l'abri des violences et de l'exploitation souvent associées à la traite des êtres humains. Dans les pays de destination, les femmes doivent avoir accès aux services médicaux, notamment aux consultations et services de santé en matière de sexualité et de procréation, et les enfants et adolescents doivent pouvoir pleinement bénéficier de l'éducation, à tous les niveaux, y compris de cours généraux sur la sexualité.

Il faut prendre en compte le fait que les jeunes mères et les femmes migrantes plus âgées doivent faire face à des problèmes d'isolement dans la mesure où elles ne parlent pas nécessairement la langue du pays de destination et sont parfois analphabètes. S'il existe souvent des programmes destinés à faciliter l'intégration des migrants qui ont un emploi, rien n'est généralement prévu pour permettre à ces femmes d'acquérir les compétences nécessaires pour vivre dans leur nouveau pays. La Fédération internationale des femmes diplômées demande instamment qu'il soit remédié à cette lacune et attire aussi l'attention sur le projet intitulé « Let's read together » (Lisons ensemble) de la Fédération finlandaise des femmes diplômées, qui donne à des femmes migrantes la possibilité de rencontrer de façon régulière, souvent en tête-à-tête, des membres de l'association pour obtenir un soutien d'ordre linguistique, des conseils ou une assistance. Dans le cadre de ce projet, les migrantes peuvent recevoir une aide pour remplir des documents officiels ou être accompagnées lors des visites chez le médecin ou à la caisse de sécurité sociale. De tels programmes peuvent contribuer à éviter à ces femmes des problèmes d'isolement.